

Rapport public Parcoursup session 2022

CREPS de Bordeaux - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités de la forme (23543)

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 17 juillet 2022.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
CREPS de Bordeaux - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités de la forme (23543)	Jury par défaut	Tous les candidats	8	343	8	8	14

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Le BPJEPS Activités de la Forme (BPJEPS AF) proposé par le CREPS de Bordeaux comprend **les deux options « Cours Collectifs » et « Haltérophilie, Musculation »**.

La formation se déroule sur le site de Talence (Gironde) sur le principe de l'alternance. **Le candidat doit donc proposer une structure d'alternance en lien avec la formation demandée** et répondant au cahier des charges du CREPS.

Pour plus d'informations, contacter le département Formation du CREPS de Bordeaux par mail : parcoursup.af@creps-bordeaux.fr

Pour accéder à la page parcours sup CREPS de Bordeaux et télécharger **la fiche de confirmation** et le **Certificat Médical** : <https://www.creps-bordeaux.fr/parcoursup/>

Attention, nos conditions d'entrée en formation sont sélectives.

Les conditions d'inscription aux épreuves d'entrée sont les suivantes :

- **Avoir validé les tests d'exigences préalables** : attention le BPJEPS spécialité "Educateur Sportif" mention "Activités de la Forme" est délivré selon deux options avec des épreuves de TEP spécifiques :

* option « cours collectifs » ;

* option « haltérophilie, musculation ».

Pour en savoir plus sur le BPJEPS AF et les TEPs : <https://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/diplomes-et-encadrement/le-bpjeeps/Reglementation-4-UC/Mentions/BP-activites-de-la-forme>

- **Présenter un certificat médical** de non contre-indication à la pratique et l'encadrement des "activités de la forme" datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.

- Être titulaire d'une **attestation de formation relative au secourisme** (AFPS, PSC1, PSE1, PSE2, AFGSU niveau 1 ou niveau 2, SST).

Ces pièces, à l'**exception du certificat médical** et des **tests d'exigences préalables**, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation.

Nous vous conseillons de les fournir, si possible, dès votre inscription aux épreuves de sélection.

En cas de non-présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'établissement ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu par le 3° de l'article D. 212-27-1 du code du sport.

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le BPJEPS AF nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices très diversifiées. Les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier qui s'astreint à un suivi assidu des cours. La mise en situation professionnelle face à différents publics, intervient très tôt dans la formation : un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants.

La formation comporte 4 Unités Capitalisables :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

UC4 : Mobiliser les techniques pour mettre en oeuvre une séance, ou un cycle d'apprentissage.

Attention, il s'agit d'une formation en alternance. **Le candidat doit donc proposer une structure d'alternance en lien avec la formation demandée** et répondant au cahier des charges du CREPS.

Pour plus d'informations, contacter le département Formation du CREPS de Bordeaux par mail : parcoursup.af@creps-bordeaux.fr

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Pour rappel, la formation n'est accessible que sous les conditions d'obtention des exigences préalables requises afin de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation BPJEPS Activités de la Forme (BPJEPS AF) :

Le/la candidat(e) doit :

- Être titulaire de l'unité d'enseignement « Prévention et secours de niveau 1 » (PSC 1) ;
- Produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'encadrement des activités de la forme.

Il est daté de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

- Être admis aux Tests d'Exigences Préalable comprenant un Test Navette dit « Luc Léger » et aux tests techniques Cours Collectifs et/ou Haltérophilie-Musculation (selon la ou les options choisies).
- Avoir satisfait aux épreuves de sélections basées sur les critères suivants :

- a) La cohérence du projet professionnel et la motivation pour la formation.
- b) Une pratique personnelle significative dans l'activité concernée par le diplôme.
- c) Proposer si possible une structure d'alternance adaptée aux exigences de la formation.
- d) Témoigner d'une aisance relationnelle et une qualité dans l'expression orale.

Il est important de rappeler que la réussite aux épreuves de TEP et de sélection (et la réussite au baccalauréat) conditionne l'admission définitive des candidats Parcoursup.

Les candidats ont été évalués en fonction des ordres de priorité mentionnés ci-dessus, donnant lieu à un classement par ordre de mérite. La commission d'examen des vœux est compétente pour délibérer sur le classement des candidatures. Celle-ci a procédé à l'étude des résultats fournis par le jury afin de proposer une liste de candidats admis en liste principale ou admissibles en liste complémentaire au vu du nombre de places ouvertes.

L'examen des vœux n'a pas fait l'objet de traitements algorithmiques.

Lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil de l'établissement, les inscriptions sont prononcées par le directeur du CREPS de Bordeaux dans la limite des places disponibles en respectant l'ordre de classement de sélection.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

On observe dans une grande majorité des candidatures un manque de connaissances sur le métier d'éducateur sportif. Les candidats doivent absolument s'informer sur le contenu de la formation et sur la réalité du métier visé par le diplôme.

En conséquence, la commission d'examen des vœux encourage et conseille à l'ensemble des candidats de :

- Disposer d'un projet professionnel abouti avec une bonne connaissance du métier d'éducateur sportif.
- Se préparer physiquement et techniquement aux épreuves sportives proposées dans le cadre des Test d'Exigence Préalable (TEP).
- Disposer de préqualifications dans le secteur du sport ou de l'animation (diplômes fédéraux, PSC1, PSE1, BAFA,...) selon les spécificités de la formation visée.
- S'informer sur les finalités et l'organisation de la formation (durée, volume, programme, conditions de certification...).
- Se renseigner sur les structures ou entreprises pouvant être éligibles dans le cadre de l'alternance.

Enfin, les candidats doivent porter une attention particulière à la rédaction de leur lettre de motivation et vérifier les éléments rapportés par leur établissement d'origine sur la plateforme.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des voeux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Notes de français		Bulletin de 1ère et de terminale.	Important
	Notes d'EPS		Bulletin de 1ère et de terminale / résultat de la dernière classe fréquentée.	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Qualité rédactionnelle ou dans l'expression écrite		Appréciation des professeurs et du conseil de classe à partir des bulletins de scolarités.	Très important
	Qualité de l'expression orale		Appréciation des professeurs et du conseil de classe à partir des bulletins de scolarités. Entretien de sélection.	Essentiel
	Méthode de travail		Champ « méthode de travail » de la fiche avenir	Important
Savoir-être	Autonomie dans le travail		Champ « autonomie » de la fiche avenir. Entretien de sélection.	Essentiel
	Implication Capacité à s'investir, à s'impliquer au sein d'une équipe		Appréciation des professeurs et du conseil de classe à partir des bulletins de scolarités. Champ « capacité à s'investir » de la fiche avenir. Entretien de sélection.	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation et cohérence du projet professionnel. Connaissance de la formation avec la prise en compte d'une structure professionnelle dans le cadre de l'alternance		Projet de formation motivé. Entretien de sélection.	Très important

	Maîtrise des exigences de la formation	Rubrique « activités et centres intérêts » Dossier établissement. Entretien de sélection. Épreuves sportives.	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	•Pratique personnelle d'une ou plusieurs disciplines sportives Pratique sportive dans un club	Rubrique « activités et centres intérêts ». Dossier établissement. Entretien de sélection.	Essentiel
	•Engagement citoyen	Champ « engagement citoyen » de la fiche avenir. Entretien de sélection.	Essentiel

Signature :